

# Crèches, la pénurie marseillaise

Les magistrats financiers pointent le manque de structures d'accueil pour la petite enfance

Qu'il passe par des crèches municipales ou privées, par des assistantes maternelles ou par les familles, l'accueil de la petite enfance est la préoccupation de tous les parents. Dès les premiers signes de grossesse, ils cherchent des solutions. "Ne pas pouvoir faire garder ses enfants, c'est compliquer pour l'un des parents la possibilité de travailler", remarque la Caisse nationale des allocations familiales, qui finance en partie les divers dispositifs.

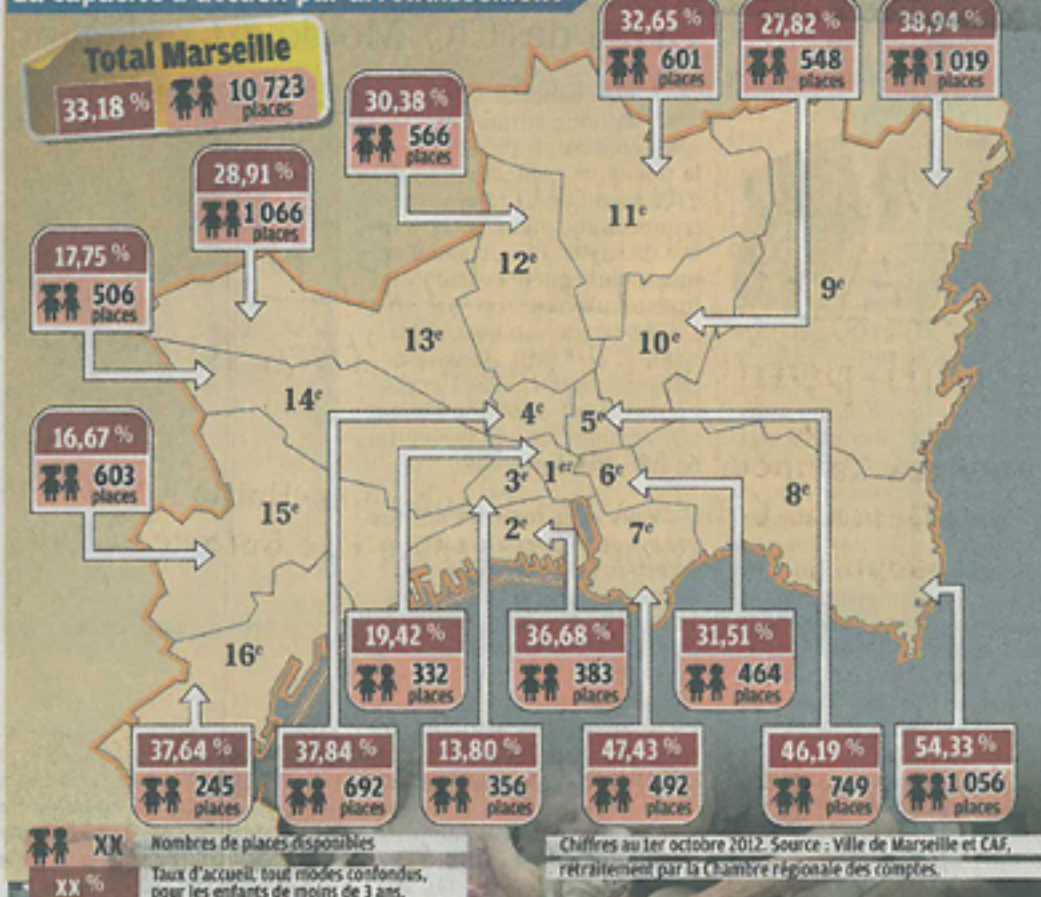
D'où l'intérêt du rapport de la Cour des comptes qui a été présenté hier par son président Didier Migaud et a pour ambition de "mieux cibler les priorités". Avec 32 317 enfants de moins de 3 ans, Marseille y figure en bonne place, puisqu'il a été nourri par un contrôle réalisé par la Chambre régionale des comptes sur la politique de la mairie. Un contrôle critique, qui pointe "une stratégie municipale (...) peu formalisée", des chiffres guère fiables, des "disparités" entre les arrondissements, des procédures d'attribution des places dont "la transparence n'est pas assurée", etc. Tour d'horizon.

## LA GUERRE DES CHIFFRES

Pour la Ville, les parents pouvaient compter au 31 décembre 2011 sur 14 772 places d'accueil. Un chiffre qu'elle justifie en additionnant les places dans les crèches municipales (2 677), celles des établissements associatifs ou privés (3 487) et les 7 931 agréments accordés par le Conseil général à des assistantes maternelles, tant "à la journée" que pour les tranches périscolaires. Élu en charge des crèches, Colette Babouchian (UMP) révisé même ce total à la hausse: "Chaque place de crèche est utilisée plus de deux fois, en fonction des heures et des jours de présence des enfants".

Après enquête, la Chambre estime qu'il s'agit d'"une surévaluation de l'offre globale". Elle refuse par exemple de considérer que les agréments périscolaires sont des solutions satisfaisantes pour des enfants de moins de 3 ans... puisqu'ils ne vont pas encore à la maternelle! Conséquence, les magistrats financiers fixent à 10 532 le nombre de places qui étaient réellement proposées aux Marseillais au 31 décembre 2011.

## La capacité d'accueil par arrondissement



"Notre méthode de calcul est celle qui est employée dans toute la France", remarque pour couper court à toute polémique Danièle Lamarque, la présidente de la Chambre.

La Cour des comptes aboutit à la conclusion que Marseille compte proportionnellement deux fois moins de places que Bordeaux. En septembre dernier, une étude nationale allait dans le même sens: Marseille ne figurait pas dans le top 10, contrairement à d'autres grandes villes comme Toulouse, Lyon, Strasbourg, etc.

## DES ARRONDISSEMENTS TROP PEU ÉQUIPÉS

Si vous voulez faire garder votre enfant, mieux vaut vivre dans les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arr. où selon la Cour, un enfant sur deux peut compter sur une place d'accueil (voir infographie). À l'inverse, évitez le 3<sup>e</sup>, où moins d'un enfant sur sept a une chance d'être pris en charge. Sur la durée, la Chambre considère que ces "disparités territoriales" se sont aggravées avec le temps: partant de 1995, date de l'élection de Jean-Claude Gaudin (UMP) à la mairie, elle relève

que c'est dans les arrondissements où il se présente qu'a été créé le plus grand nombre de places en crèche. En réponse, s'appuyant sur les demandes de places qu'elle reçoit, la mairie fait valoir que "tous les secteurs de la ville n'ont pas les mêmes besoins". De même, elle met en avant des réhabilitations ou des créations d'équipement dans les quartiers Nord. Par exemple, la crèche de L'Estaque, inaugurée aujourd'hui. De son côté, la CAF 13 souligne la difficulté à trouver des structures pour

## L'ATTRIBUTION DES PLACES EN QUESTION

Régulièrement dénoncée par les parents et des syndicats, l'attribution des places est mise en cause par la Chambre, qui a notamment découvert l'existence d'une "procédure interne non écrite en cas d'intervention d'élus de secteur". Comme à Paris et à Lyon, elle a donc recommandé la création d'une "commission d'admission". Aussi, une mesure a été prise en urgence par la Ville pour aller sur cette voie. Quant à Jean-Claude Gaudin, interviewé sur France Inter, il s'est indigné: "J'ai entendu dire que c'était le maire ou le cabinet du maire qui donnait les places. Quelle honte de me dire ça! Ce sont les chefs d'établissement."

concrétiser des projets dans certains arrondissements (1).

## LE CHOIX DU PRIVÉ

Plutôt que de créer des crèches communales, la Ville a fait le choix de soutenir des projets privés. Ce qui n'est pas sans effets pour la Chambre: "(Elle) n'est pas maîtresse de l'implantation des places créées par les secteurs associatifs et privés (...). Du fait d'une connaissance défailante des besoins, la Ville accepte les projets tels qu'ils lui sont présentés, sans les réorienter de façon incitative vers des territoires où les besoins sont les plus importants". Mettant en avant que la petite enfance ne fait pas partie "des compétences obligatoires des communes", l'élue en charge des crèches rétorque qu'il n'est pas question de modifier la ligne: "Pourquoi en changer dès lors que les crèches associatives coûtent moins cher, tout en offrant une qualité de service optimale?" Cette position ne convainc pas les magistrats financiers pour qui "seuls des équipements municipaux semblent en mesure de développer durablement l'offre dans les secteurs en pénurie."

Fred GUILLEDOUX

(1) Le Plan Ayrault a prévu des mesures pour débloquer plusieurs projets.